

ment a tout lieu d'être fier de ce qu'il a accompli et n'a pas d'excuses à faire à la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, au fil des années où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a siégé en cette enceinte, j'en suis arrivé à avoir pour lui énormément d'affection, mais cela ne me distraira pas de la question dont nous sommes saisis ce soir. J'ai écouté le ministre parler d'une longue série de questions non pertinentes, comme le concept de l'universalité des pensions de vieillesse, le revenu annuel garanti, et diverses autres prestations. Toutefois, aucune de ces questions n'était le sujet du débat. La résolution dont nous sommes saisis pour le moment est la suivante:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas su prévoir à l'égard des pensions, allocations et autres prestations qu'il accorde ou administre, une majoration annuelle proportionnelle à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Il est question dans la résolution d'un principe très important et fondamental. Quand un gouvernement s'engage envers des particuliers, cet engagement devrait être honoré tel qu'il avait été pris et non pas d'une façon fictive. C'est ce qui arrive en période d'inflation. A la réflexion, on s'aperçoit que presque tous les engagements du gouvernement sont pris en termes de dollars absolus. Il en résulte qu'un engagement de verser une pension à un certain niveau ou tout autre engagement exprimé en dollars perd de sa valeur parce que l'inflation diminue la valeur de ces dollars. Bien que le gouvernement respecte à la lettre son engagement, il n'en respecte pas l'esprit.

Les résultats en période d'inflation sont les suivants. Non seulement les engagements du gouvernement envers les particuliers sont presque invariablement mesurés en termes de dollars absolus, mais les recettes ou les recettes prévues du gouvernement sont presque toujours calculées en pourcentage du revenu. Quel est le résultat? Pour ce qui est des recettes du gouvernement, une période d'inflation a pour résultat que les exemptions de base dans le domaine des impôts sont mesurées en termes de dollars absolus. Tant que l'inflation sévit, la valeur réelle de ces exemptions diminue de sorte que la valeur réelle du fardeau fiscal imposé aux particuliers ou aux sociétés augmente en termes de pouvoir d'achat absolu sans qu'on apporte aucune modification législative. La part que s'approprie le gouvernement du produit national brut augmente automatiquement.

De l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire les versements, le gouvernement s'acquitte de ses engagements en offrant une valeur réelle très inférieure à la valeur qui existait quand a été pris l'engagement. Le gouvernement en profite parce qu'en période d'inflation les recettes fiscales du gouvernement augmentent alors que ses engagements n'augmentent pas dans la même proportion. Il est dans une position d'affluence, si on veut s'exprimer ainsi.

L'ennui avec les gouvernements au cours des années, tout particulièrement celui-ci et peut-être encore plus le gouvernement précédent, a été qu'en période d'inflation ou d'instabilité il est avantagé du point de vue des recettes. Il devient prodigue dans les versements qu'il doit faire. Il songe à établir un plus grand nombre de commissions et d'études et à embaucher de plus en plus de fonctionnaires qu'on fait travailler à des emplois dont l'importance et le rapport coût-avantage diminuent constamment pour l'ensemble du pays. Durant ces périodes, le gouver-

[L'hon. M. Munro.]

nement doit supporter des frais généraux qui augmentent à un rythme effréné. Nous traversons ensuite une période où cette tendance disparaît. Le gouvernement se trouve dans une situation difficile et est forcé d'accumuler un déficit pour stimuler l'économie. Il serait alors opportun de vaguer à nos affaires nationales de façon plus scientifique.

• (2040)

A l'heure actuelle, chaque gouvernement s'intéresse nécessairement à l'inflation pour les raisons que je viens de mentionner. Si le dollar est dévalorisé, il peut remplir ses obligations avec de la monnaie de valeur réduite. Ce principe est assurément faux. Je me souviens d'un conte au sujet d'un tisserand du Moyen-Age qui avait beaucoup de tissu à vendre. A cette époque, la verge correspondait à la distance entre le nez et le pouce du roi, une fois son bras allongé. Il se trouva que l'héritier présomptif était nain, de sorte que le tisserand tenta d'assassiner le roi, afin de débiter son tissu en verges plus courtes. C'est ainsi que le gouvernement actuel et les gouvernements précédents ont fonctionné. Je crois que nous pourrions faire mieux.

La résolution laisse donc entendre ceci: lorsqu'un gouvernement assume une obligation, il devrait s'en acquitter en tenant compte de la valeur réelle au moment où elle a été faite, et non pas avec des dollars dépréciés. A l'heure actuelle les gouvernements prennent des engagements avant une période d'inflation, puis ils les tiennent alors que l'inflation rogne la valeur du dollar: ils donnent d'une main et retirent de l'autre. L'administration se vante de ses largesses puis, peu de temps après, les gens constatent que ces largesses sont ramenées à 80 p. 100 de ce qu'elles étaient au début. L'administration les hausse alors à, mettons, 90 p. 100 de la valeur originale, pour ensuite se vanter une fois de plus de sa générosité.

Qui souffre du fait que le gouvernement s'acquitte de ses engagements avec de l'argent dévalorisé? Entre autres, les personnes âgées, car nombre d'entre elles sont pauvres. Au Canada, elles représentent une proportion affreuse élevée des pauvres. Trente-deux p. 100 de toutes les familles dont le chef est âgé de 65 à 69 ans sont pauvres. Quarante-neuf p. 100 de toutes les personnes seules âgées de 65 à 69 ans sont pauvres. 67 p. 100 des personnes seules qui sont âgées de plus de 70 ans sont pauvres, selon les chiffres publiés par Statistique Canada pour 1969.

Les anciens combattants constituent un autre groupe démuné dans ces circonstances. En 1919, lorsqu'on a établi la valeur de base réelle des pensions aux anciens combattants, on a décidé qu'elle devrait être équivalente au salaire d'un manœuvre dans la Fonction publique. Dernièrement, les militaires ont reçu une augmentation de solde bien méritée. Leur solde est maintenant égale au traitement accordé aux fonctionnaires qui remplissent des fonctions équivalentes. Un simple soldat gagne, à compter du 1^{er} octobre 1971, \$5,760 par année. Monsieur l'Orateur, le taux de base de la pension d'un célibataire à sa retraite n'est que de \$3,504, ce qui fait une différence de \$2,256.

Le comité Woods qui a été chargé d'étudier les pensions des anciens combattants a recommandé que le montant d'une pension de 100 p. 100 devrait continuer de correspondre au salaire d'un manœuvre dans la Fonction publique. Le Comité permanent des affaires des anciens combattants a endossé cette recommandation dans le rapport